CAP Ébéniste

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capebeniste.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ÉBÉNISTE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 Durée : 2 heures

Le candidat présente la liste des six documents qu'il a choisis, en lien avec les thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet et de cette liste.

Composition de l'épreuve	Support
Partie 1 : Analyse d'un document d'histoire (9 points)	Dossier Questionnement
Partie 2 : Analyse d'un document de géographie (7 points)	Dossier Questionnement
Partie 3 : Enseignement moral et civique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP ÉBÉNISTE

Cette épreuve est un oral. Elle ne comporte ni sujet écrit à traiter ni document-réponse à rendre. Le candidat présente la liste de six documents qu'il a choisis en lien avec les thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Le jury tire au sort un thème parmi les thèmes représentés dans cette liste. Le candidat dispose de cinq minutes de préparation, puis participe à un oral dont la durée totale est de quinze minutes.

Pour un document d'histoire ou de géographie, le candidat en présente le sens global, l'intérêt et les limites, le replace dans son contexte et mobilise des repères et des connaissances. Pour un document d'enseignement moral et civique, il construit une argumentation étayée, identifie les valeurs et principes de la République en jeu et peut établir des liens avec l'histoire ou la géographie.

Les documents DT 1 et DT 2 sont des supports de référence pour les échanges oraux présentés ci-dessous. Ils ne remplacent pas la liste de six documents choisie par le candidat.

Partie 1 : Analyse d'un document d'histoire (9 points)

Situer, interpréter et critiquer une source historique

Le jury invite le candidat à analyser le document DT 1, puis à le mettre en relation avec le document d'histoire correspondant dans sa liste personnelle, si le thème tiré au sort le permet. Les réponses sont orales.

1.1 (2 points) Présentez la nature, l'auteur, la date et le contexte de rédaction du document DT 1. Situez la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans la chronologie de la Révolution française.

1.2 (3 points) Reformulez l'idée principale du document. Expliquez le sens de l'affirmation selon laquelle la loi est l'expression de la volonté générale et précisez ce qu'elle implique pour les citoyens.

1.3 (2 points) Montrez en quoi ce document constitue une source utile pour comprendre les principes politiques de 1789. Appuyez votre réponse sur des éléments précis du texte.

1.4 (2 points) Présentez une limite de ce document comme source historique : distinguez notamment les principes qu'il proclame de leur application effective dans la société de son époque.

Partie 2 : Analyse d'un document de géographie (7 points)

Lire des données territoriales et construire une explication géographique

Le jury invite le candidat à exploiter les données du document DT 2. Le tableau décrit un cas d'étude fictif, constitué pour l'épreuve ; il ne présente pas des statistiques officielles d'une commune réelle.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Document DT 2 : Évolution de la population et des déplacements dans le territoire fictif de Val-des-Rives

Année	Population résidente	Emplois localisés dans le territoire	Déplacements domicile-travail sortants
2010	18 000	6 200	4 100
2020	21 000	6 500	5 600
2025	22 500	6 700	6 200

Données fictives fournies pour l'épreuve. Les déplacements domicile-travail sont exprimés en nombre de personnes par jour.

2.1 (2 points) Décrivez l'évolution de la population résidente entre 2010 et 2025 en vous appuyant sur les valeurs du tableau.

2.2 (2 points) Comparez l'évolution des emplois localisés dans le territoire et celle des déplacements domicile-travail sortants. Que suggère cette comparaison sur les relations entre Val-des-Rives et les territoires voisins ?

2.3 (3 points) Proposez une explication géographique possible à la hausse des déplacements sortants. Présentez un enjeu d'aménagement du territoire lié à cette évolution et indiquez une donnée supplémentaire qu'il serait utile de recueillir pour vérifier votre explication.

Partie 3 : Enseignement moral et civique (4 points)

Argumenter dans une situation civique concrète et mobiliser les valeurs de la République

Situation soumise à l'oral : un conseil municipal organise une consultation sur l'aménagement d'une place publique. Une personne publie sur le site de la commune un avis critiquant le projet et ses responsables. D'autres usagers demandent que cet avis soit supprimé au seul motif qu'il exprime un désaccord. Le règlement de la consultation interdit les propos injurieux, les menaces et les messages visant à discriminer des personnes, mais autorise l'expression d'opinions argumentées.

Document d'appui : article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

3.1 (1 point) Identifiez la liberté et les principes démocratiques concernés par cette situation. Appuyez votre réponse sur le document d'appui.

3.2 (2 points) Présentez une réponse argumentée à la demande de suppression de l'avis. Distinguez l'expression d'un désaccord de l'abus de la liberté d'expression, en tenant compte du règlement indiqué dans la situation.

3.3 (1 point) Proposez une manière de participer à la consultation qui respecte les droits des autres participants et contribue au débat démocratique.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Extrait de l'article 6 : « La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. »

Ce texte est un document historique authentique. Il énonce des principes politiques et juridiques formulés au début de la Révolution française. Il ne constitue pas, à lui seul, une description de la situation sociale et politique vécue par l'ensemble de la population en 1789.

DT 2 : DONNÉES TERRITORIALES DU CAS FICTIF DE VAL-DES-RIVES

Les données ci-dessous sont fictives et ont été constituées pour cette épreuve. Elles permettent de décrire une évolution de population et de déplacements ; elles ne permettent pas, à elles seules, d'établir les causes de ces évolutions.

Population, emplois et déplacements domicile-travail

Année	Population résidente	Emplois localisés dans le territoire	Déplacements domicile-travail sortants
2010	18 000	6 200	4 100
2020	21 000	6 500	5 600
2025	22 500	6 700	6 200

Cas fictif de Val-des-Rives. Les déplacements sortants correspondent aux personnes résidant dans le territoire et travaillant hors de celui-ci.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.